



Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux

DELIBERATION N°05-2024.08.03

L'an deux mil vingt-quatre, le huit mars à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux légalement convoqué s'est assemblé en lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Pierre LIOGIER, président du syndicat.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membre présents : 12

Date de convocation du comité syndical : 19 février 2024

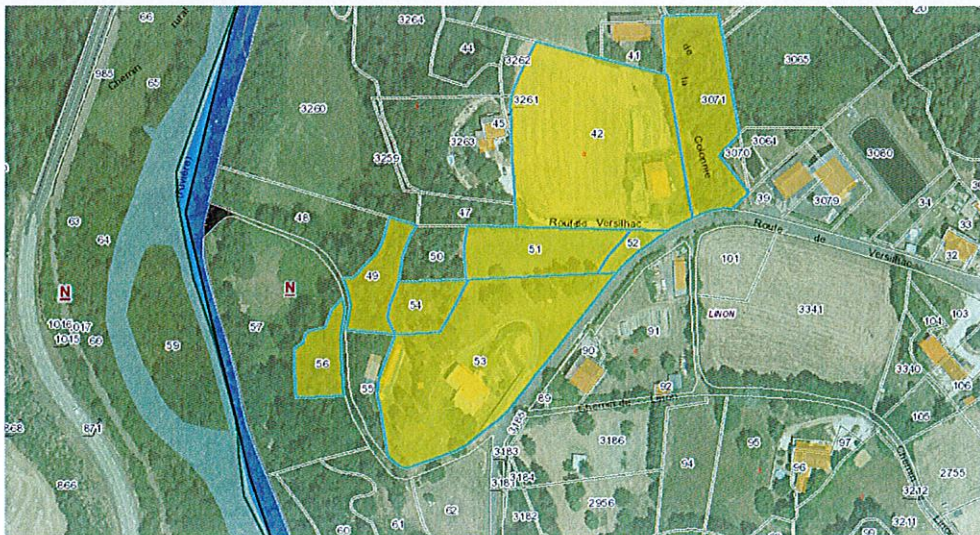
Secrétaire de séance : André DUBOEUF

PRESENTS : Daniel FAVIER, Marie-Josèphe PAULET, Hébert MASSE, Lucien ROUX, André DUBOEUF, Didier RAULT, Alain FOURNIER, Pierre MOREL, Pascal PEROTTI, Raoul GANIVET, Pierre LIOGIER et André NICOLAS.

ABSENTS EXCUSES : David SUC, Jean-Pierre FILIOL et Nicolas HAEUSSER.

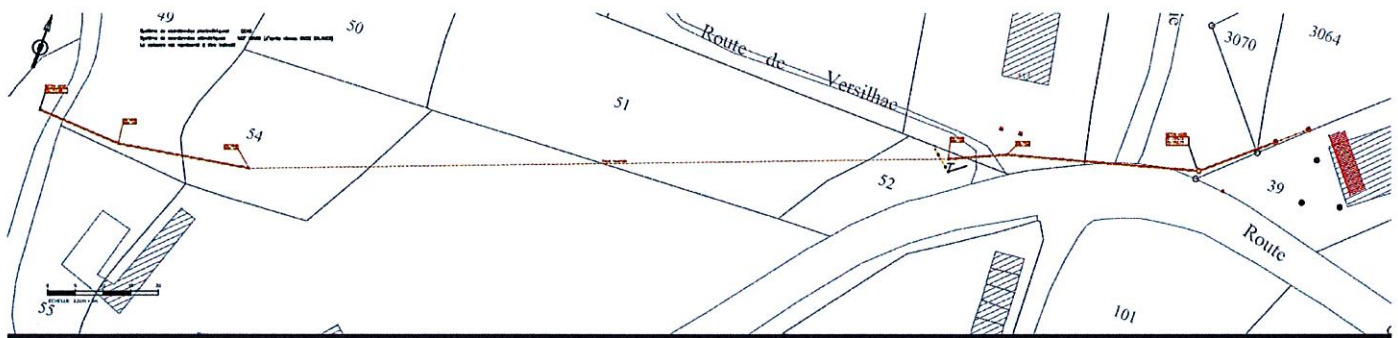
OBJET: USINE DE TRAITEMENT DE VERSILHAC: CONCESSION DE TREFONDS RESEAU D'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES ET DE LAVAGE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'un réseau d'évacuation des eaux pluviales et de lavage de l'usine de traitement de production d'eau potable de Versilhac a été créé probablement au moment de la construction de l'usine. Les concessions de tréfonds n'ont jamais été signées avec les propriétaires des parcelles concernées et le SIPEP ne dispose d'aucun plan des conduites. Après accords des propriétaires, un repérage de ce réseau a été effectué et un plan de recollement établi. Ce réseau passe sous les parcelles cadastrées sous les numéros 42, 49, 51, 52, 53, 54 ,56 et 3071 de la section D.





Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable du Pays d'Yssingaux



Par ailleurs à partir du mois d'avril, il est nécessaire de faire de nouveaux travaux avec l'extension de ce réseau par l'enfouissement d'une canalisation sur les parcelles cadastrées sous les numéros 56 et 57 de la section D. Un plan de recollement complémentaire sera établi.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les travaux d'extension du réseau d'évacuation des eaux pluviales et de lavage de l'usine de traitement de production d'eau potable de Versilhac,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier y compris à intervenir dans l'authentification des actes de servitudes de tréfonds à titre gratuit qui interviendront avec tous les propriétaires des parcelles concernées par le passage de ce réseau,
- **AUTORISE**, M. Pascal PEROTTI, vice-président, à signer l'acte en la forme administrative.

Affichée le : 21/03/2014
Transmise au Représentant de l'Etat le :

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président du SIPEP
Pierre LIOGIER

